

UNE PREMIÈRE MOITIÉ D'ANNÉE TRÈS MOUVEMENTÉE

Le moins que l'on puisse dire, c'est que 2020 passera à l'histoire à bien des égards. La crise sanitaire est loin d'être terminée, mais ses répercussions sont déjà fort importantes et elle risque de modifier de manière permanente nos habitudes de vie et notre environnement de travail.

Après deux semaines de confinement, le 31 mars 2020, les perspectives économiques étaient très négatives et les marchés financiers accusaient des corrections importantes. Toutefois, l'optimisme a repris rapidement lors des premières étapes de déconfinement et cela s'est fait ressentir au niveau de la performance des indices boursiers : plus de 20 % sur le marché américain et plus de 17 % pour la bourse canadienne pour le second trimestre. Cela illustre bien l'intérêt de demeurer investi dans les marchés et de ne pas procéder à des changements qui viendraient au contraire cristalliser des pertes.

Pour le RCRUL, la diversification des placements du Fonds équilibré – croissance aura permis de minimiser les pertes tandis que le Fonds équilibré – conservateur, avec sa pondération importante en obligations, est revenue en territoire positif dès le mois d'avril. Au 30 juin, les performances depuis le 1^{er} janvier sont de -1 % pour le Fonds croissance et de +2 % pour le Fonds conservateur.

Au-delà de ses résultats fort encourageants, il faut garder à l'esprit que l'objectif du Fonds conservateur n'est pas de maximiser le rendement, mais plutôt de protéger le capital, comme il a réussi à le faire au premier trimestre. Le Fonds conservateur bénéficie actuellement de la baisse généralisée des taux d'intérêt. Toutefois, avec des taux aussi bas que 0,5 % sur des obligations à échéance de 10 ans, même l'objectif de rendement de 3,9 % semble ambitieux à plus long terme. Le Fonds conservateur demeure une option de choix pour les participants ayant un horizon de placement à plus court terme et pour ceux désirant réduire la volatilité des résultats.

Mesures spéciales liées à la COVID-19 pour le RCRUL

Les gouvernements ont annoncé des mesures d'allègement pour l'administration des régimes de retraite et ils ont assoupli les règles relativement aux revenus de retraite provenant des REER et des régimes à cotisations déterminées comme le RCRUL.

À l'égard de l'allègement administratif, le Comité de retraite n'utilisera pas celui-ci, l'objectif étant de maintenir le respect des échéanciers normaux. Essentiellement, Retraite Québec a octroyé un délai additionnel de trois mois pour réaliser plusieurs tâches administratives. D'ailleurs, vos relevés annuels ont été produits avant le début de la crise et l'assemblée annuelle a été tenue par webinaire le 19 mai dernier.

Pour le paiement de prestations de retraite, les mesures annoncées sont variées et elles visent tant à diminuer le retrait minimal de 2020 que de l'augmenter. L'objectif global est donc de donner plus de flexibilité aux participants. Les retraités du RCRUL ont reçu des communications ciblées à cet égard et les outils de gestion du Bureau de la retraite ont été

adaptés afin d'offrir ces nouvelles mesures aux futurs retraités. En principe, ces mesures exceptionnelles ne s'appliquent que pour les décaissements de l'année 2020.

L'importance de l'horizon de placement

L'aide financière des gouvernements aura servi à amoindrir les effets du ralentissement économique sans précédent et si rapide causé par la COVID-19. On constate, toutefois, encore beaucoup d'inquiétude et de volatilité dans les marchés boursiers, mais cela fait partie, implicitement, du risque de cette catégorie de placement.

En tout temps, il faut garder à l'esprit que l'épargne de la retraite est un placement à long terme et qu'à ce titre, la prise de risque permet d'augmenter la perspective d'un meilleur rendement. Pendant les 11 années qui ont suivi la crise financière de 2008, le rendement annuel moyen du Fonds croissance a été de 9,5 %.

Par ailleurs, le Comité de retraite et le Bureau de la retraite s'assurent que les gestionnaires des fonds du RCRUL maintiennent le cap et qu'ils respectent leur politique de placement. Il est important de maintenir les orientations stratégiques et de rééquilibrer les portefeuilles selon la politique de rééquilibrage.

Vos responsabilités, à titre de participant du RCRUL, sont, d'une part, de vous assurer que votre directive de placement est adéquate et correspond à vos objectifs et, d'autre part, d'effectuer un suivi périodique de vos avoirs. Comme vous le savez, votre relevé annuel comporte un module de projections financières qui vous permet d'estimer votre revenu de retraite qui proviendra du RCRUL. Mensuellement, vous pouvez également suivre l'évolution de votre compte. Le Bureau de la retraite peut également répondre à toutes vos questions!

Donné à Québec, le 23 juillet 2020, par le Comité de retraite du RCRUL.